

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2020/2021
Licence "ATHLÉ RUNNING" (Seniors à Masters)

Si vous êtes ou avez déjà été licencié FFA indiquez lisiblement votre N° de licence ci-dessous

Licence N°

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE FAÇON CLAIRE

Première adhésion au RSSC Athlétisme OUI NON

Nom : Prénom :
(écrire votre nom en majuscule)

Sexe : F M / Date de naissance : (JJ/MM/AAAA) : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Localité :

Courriel 1 : @

Courriel 2 : @

Tel 1 : Tel 2 :

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Date : Signature

Pièces à fournir

- Bulletin d'inscription **entièrement rempli et signé**
- Certificat médical de moins de quatre mois
(Validité du certificat médical pour les personnes licenciés FFA la saison précédente : 3 saisons)
- Ou le questionnaire médical rempli sur votre espace personnel FFA ou QS Sport
- Le montant de la cotisation annuelle (Consulter les tarifs 2020 / 2021)

Règlement accepté

- Espèces
- Chèque à l'ordre du "RSSC Athlétisme"
- Chèques vacances
- Coupons sport
- Passeport loisir

Il est également possible pour les personnes en faisant la demande de fractionner les règlements

La totalité du montant de l'adhésion est exigée –

Pour les règlements en chèques bancaire veuillez nous préciser les dates d'encaissement

Le fractionnement du règlement en espèces n'est pas accepté

Tarif "Demandeurs d'Emploi" et "Étudiant" sur présentation d'un justificatif

Certificat Médical : Article L 231-2 et 231-3 du code du sport

Pour les licences **Athlé Loisir Running**, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition** datant de moins de quatre mois à la date de la prise de la licence, ou le **QS-SPORT daté et signé**

Droit à l'image

- J'autorise le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur tous les supports destinés à la promotion des activités du RSSC Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de quatre ans et pour toute la France
- Je n'autorise pas le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur quelques supports que ce soit

Date :

Signature

Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 *

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr . Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- J'autorise la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux
- Je n'autorise pas la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux

Date :

Signature

Assurance incluse dans le prix de la licence (Articles L 3231-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- Aux clubs : Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 € TTC. Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L 321-1 du code du sport).
- Aux Licenciés : Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme au prix de 0,60 € TTC
-

INFORMATIONS POUR LA PRISE D'UNE LICENCE QS-SPORT (Questionnaire de Santé)

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé –

Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat

Vous trouverez aux articles [L. 231-2 à L. 231-2-3](#) et aux articles [D. 231-1-1 à D. 231-1-5](#) l'ensemble de ces dispositions.

Option N° 1 : Vous n'avez jamais été licencié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Licences « Découverte – Compétitions – Loisir Running »

Vous devez obligatoirement présenter un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois au jour de l'inscription) et portant impérativement la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION.**

Licences « Loisir Santé »

Vous devez présenter pour les licences : un certificat médical de moins de quatre mois au jour de l'inscription et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME.**

Option N° 2 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020

**VOTRE CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL RESTE VALIDE
PENDANT TROIS SAISONS SPORTIVES SOUS LES CONDITIONS SUIVANTES**

1. Vous vous rendez sur le site de la Fédération Française d'athlétisme dans la rubrique **INFORMATIONS** « en bas de page » puis **ESPACE LICENCIE**. A l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe reçu avec votre licence de l'année précédente, vous devez vous connecter à votre **espace personnel**. Vous pouvez alors remplir le questionnaire de santé.
2. Vous pouvez également télécharger le questionnaire médical sur le site du RSSC Athlétisme : www.rssc-athlé.fr rubrique **INSCRIPTIONS / QS SPORT**. Vous devez remplir le questionnaire et le joindre **IMPERATIVEMENT DATE ET SIGNE** à votre formulaire d'inscription.

Options N° 3 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020 mais vous désirez changer de pratique

1. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Running** » à une licence « **Compétition** » ou inversement : Dans ce cas vous pouvez utiliser l'**option N° 2**. (Questionnaire de Santé)
2. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Santé** » à une licence « **Loisir Running** » ou « **Compétitions** ». Vous devez **IMPERATIVEMENT** fournir un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois) et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

[Télécharger le QS-SPORT \(cerfa 156 99*01\)](#)